

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 mars 2018 à 18 heures 00

L'an deux mille dix-huit, le treize mars, le conseil municipal de la commune de Prads Haute Bléone dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BARTOLINI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11.

Date de convocation du conseil municipal : 06/03/2018

Présents: Mr Bernard BARTOLINI, Mme Françoise BASSET, Mr Jean-Louis BIETRIX, Mr Gilbert CORNIER, Mme GARCIN Monique, Mr Sébastien GIROUX, Mr Éric JULIEN. Mr Alain LIARDET. Mr Philippe PLOGE, Mr Pierre SERVANTON.

Pouvoirs: Mr Jean-Paul BLANC à Mme Françoise BASSET.

Absents : 0

Absent excusé : 0

Secrétaire de séance : Mr Alain LIARDET.

◆◆ ◆◆ ◆◆ ◆◆ ◆◆

1 – Enquête publique unique du 5 mars au 10 avril 2018

Conformément à l'article 5 de l'arrêté préfectoral n° - 2017-335-018 du 21 décembre 2017,

Portant ouverture d'une enquête publique unique sur les territoires des communes de Prads Haute Bléone et Thorame Basse, préalable à la déclaration d'utilité publique de l'autorisation de dériver de l'eau recueillie dans les huit captages gravitaires destinés à l'alimentation en eau potable de la commune de Prads Haute Bléone et de la mise en place de périmètres de protection autour des huit captages et, parcellaire, en vue de rendre cessibles les terrains situés sur la commune de Prads Haute Bléone nécessaires à l'opération.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état des lieux des huit captages soumis à l'enquête publique aux fins de rendre premièrement, un avis sur la demande de déclaration d'utilité publique sur des travaux de dérivation de l'eau recueillie dans ses huit captages, destinée à l'alimentation humaine et, deuxièmement, d'instauration de périmètres de protection autour des captages.

Il rappelle ce qui suit:

- La commune est propriétaire de toutes les parcelles cadastrales sur lesquelles sont situés les huit captages (périmètres immédiats).
- les périmètres immédiats de ces huit captages sont clôturés et débroussaillés chaque année.
- Elle a engagée des travaux d'amélioration de captage sur les huit ouvrages existants en 1983.
- Les chambres de captage, les réservoirs et les conduites de dessertes sont chlorées chaque année,
- La commune a déjà porté à connaissance des utilisateurs des parcelles pâturées autour de ces huit captages, les prescriptions suivantes :
- Interdiction aux troupeaux domestiques de stationner (couchade) autour des captages,
- pâturage limité (1 passage du troupeau) sur le périmètre rapproché de chaque captage.

Il présente les documents attachés à l'enquête publique, notamment les interdictions prescrites par l'autorité de tutelle concernant les parcelles cadastrales privées et communales comprises dans les périmètres de protections immédiats, rapprochés et éloignés. Il précise que ces périmètres rapprochés et éloignés ont été délimités après études hydrogéologiques.

Concernant les phases **I** (coût prévisionnel : 44 000€HT) et **II** (coût prévisionnel : 256 000€HT) porté sur le document de l'Évaluation économique, il est précisé que les dépenses de la commune liées aux travaux pourront s'effectuer sur cinq ans.

Le conseil municipal prend acte de ce qui précède, et après avis conformément à l'article 5 le l'arrêté préfectoral susvisé, **délibère favorablement** sur la déclaration d'utilité publique concernant des travaux de dérivation de l'eau recueillie dans les huit captages,

Cependant, *Le conseil municipal s'inquiète du coût total de cette opération, porté par le document « Évaluation économique » notamment sur le montant financier restant à la charge de la commune, ce, en connaissance des prévisions de subventions qui devraient être accordées.*

et **délibère favorablement** sur l'instauration de périmètres de protection définis par l'autorité de tutelle après les études hydrogéologiques conduites dans le cadre de cette opération.

2 – lettre du groupement pastoral de Prads en date du 16/02/2018

Conformément à la demande référencée ci-dessus, le conseil municipal s'est prononcé pour autoriser au groupement la création d'un abri sanitaire accolé à la cabane existante aux prescriptions définies par courrier et avec les plans adéquats qui devront être respectés.

3 - Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire demande au conseil, de se prononcer sur les montants des subventions attribuées par la commune en 2018, pour un montant de 2 640,00€.

Libellés	Montant
Sapeurs-Pompiers – La Javie	250,00€
Comité des fêtes de Prads	600,00€
Comité des fêtes de Chavailles	450,00€
Comité des fêtes de La Favière	350,00€
Amicale du Personnel Communal	240,00€
Foire Ovine de La Javie	100,00€
Fondation du Patrimoine	250,00€
Association Cheval Blanc	400,00€

Le conseil valide.

4 - Réfection des réseaux AEP et voirie au village de Prads – Choix du bureau d'études

Monsieur le Maire présente au conseil le document de synthèse des offres de maîtrise d'œuvre référencé ci-dessus. Deux bureaux d'études ont répondu à notre consultation. Les offres sont appréciées pour 60% en qualité technique et 40% selon le prix. Après ouverture des offres et analyses, il est attribué au bureau d'études RX Ingénierie une note globale de 7,18/10 pour un montant de 10 137,50€ et attribue au bureau d'études HYDRETTUDES une note globale de 8,20/10 pour un montant de 9 075€. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, retient le bureau d'études : HYDRETTUDES à Gap (05), pour une note globale de 8,20/10 et un montant d'honoraires de 9 075€.

5 – Projet Espace Valléen – Chemin de l'Estrop – délibération n°43-2016 du 19 juillet 2016

Pour donner une suite favorable au projet ci-dessus, retenu par les financeurs Etat (Cima), Région, suite à la consultation des Entreprises, une visite de chantier aura lieu le mardi 3 avril. Les travaux devront être terminés à la fin du mois de juin.

6 – Demande d'embauche d'un agent saisonnier pour la période de juillet – août

Mr Matthieu LIOTARD-BIGGI est reconduit dans ses fonctions pour un emploi saisonnier en juillet et août.

7 – Défibrillateur

Suite à la demande conjointe de Mme Tara ROBERTSON et Mme Marie-Dorothée LIARDET, nous étudions la possibilité de mettre à disposition devant les lieux publics des défibrillateurs. Affaire à suivre.

8 – Commerce de proximité

A partir du 3 avril une tournée est organisée tous les mardis après-midi par le magasin Proxi de Montclar afin d'assurer un service à la population, avec des produits, de l'alimentation générale

9 – Chemins de randonnées

La Communauté d'Agglomération « Provence-Alpes-Agglomération » prend en charge toute la compétence des chemins de randonnées, à ce titre plusieurs travaux seront réalisés :

- ↳ Reprise du chemin du pont d'Heyre à Heyre
- ↳ Reprise et visite des chemins classés au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées)
- ↳ Classement au PDIPR des chemins dit « de l'instituteur, sentier Marcel et de Heyre »
- ↳ Changement de la passerelle de La Combe sur le chemin de l'Estrop
- ↳ Câblage du chemin du « Pas de Piche » chemin de l'Estrop
- ↳ Balisage du chemin de Troumille - La Basse – l'Estrop, signalisation particulière « spot de trail »

10 - Location du gîte n°16

Monsieur le Maire propose au conseil de louer le gîte n°16 à compter du 1^{er} avril 2018, et demande de fixer le montant mensuel du loyer. Monsieur Bernard PELESTOR souhaite arrêter la location au 31 mars 2018.

Le conseil, après en avoir délibéré, fixe le montant du loyer du gîte n°16 à 160€ par mois, retient la candidature de Mr Bernard BAYEUX. Un bail sera établi pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} avril 2018.